

## **COPIES DES DOCUMENTS A JOINDRE POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE VENTE**

- Titre de propriété (acte de vente, de succession, donation ...);

(Pages qui indiquent le-s nom-s du/des propriétaire-s, les références cadastrales de l'immeuble, les numéros des lots des biens);

- Avis d'imposition à la taxe foncière;

- Avis d'imposition à la taxe d'habitation;

- Diagnostic amiante (pour les biens construits avant le 01/07/1997);

- Diagnostic saturnisme (pour les biens construits avant le 1er janv. 1949);

- Diagnostic performance énergétique;

- Diagnostic gaz (si installation privative de gaz);

- Diagnostic électricité;

- Plan de masse ou extrait du cadastre (si disponible);

- Plan d'architecte (si disponible).

### **Selon le cas :**

- Baux des locataires;

- Congé donné par le(s) locataire(s) ou Congé donné au(x) locataire(s)

- Copie de la déclaration d'achèvement des travaux (si le bien a été achevé il y a moins de cinq ans).

Pour les biens en copropriété :

- Attestation de surface;

- Procès verbal de la dernière Assemblée Générale de copropriétaires;

- Dernier décompte annuel des charges;

- Règlement de copropriété et avenants modificatifs (si disponible).